



**DEMANDE DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL
FILIERE ADMINISTRATIVE
LAUREATS DE LA FORMATION ASSISTANT ADMINISTRATIF SESSION 2026**

date de la demande :

Collectivité (dénomination)	
CP : 01	VILLE :
Nom du contact	
Fonction	
Téléphone	
E mail	



DEMANDE DE MISE A DISPOSITION **BESOIN TEMPORAIRE
(accroissement temporaire ou saisonnier d'activité)
CDD AVEC LE CDG : 01/12/2026 AU 31/05/2027**

CONTRAT INITIAL (1 ^{ère} mise à disposition) Au sein de la collectivité	Du :..... Au :.....
Renouvellement Au sein de la collectivité	Du :..... Au :.....



DEMANDE DE MISE A DISPOSITION sur **BESOIN PERMANENT
(vacance temporaire d'un emploi permanent
dans l'attente de recrutement d'un fonctionnaire -Article L332-14 du CGFP)
CDD AVEC LE CDG : 01/12/2026 AU 31/05/2027**

CONTRAT INITIAL (1 ^{ère} mise à disposition contrat) Au sein de la collectivité	Du :..... Au :.....
Renouvellement Au sein de la collectivité	Du :..... Au :.....

DEMANDE DE MISE A DISPOSITION : LA MISSION : POSTE DE TRAVAIL**UNE FICHE DE POSTE OU UN RECAPITULATIF DETAILLE DES FONCTIONS EST A JOINDRE OBLIGATOIREMENT**

Fonctions, activités principales <i>(joindre une fiche de poste)</i>			
Dénomination du poste occupé par l'agent			
Affectation (service, lieu travail)			
Grade	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe		
Catégorie C	Echelon 1	Indice Brut 368	Indice Majoré 367

CONDITIONS DE TRAVAIL : nombre d'heures hebdomadaires :

LUNDI	De..... à..... et de à.....
MARDI	De..... à..... et de à.....
MERCREDI	De..... à..... et de à.....
JEUDI	De..... à..... et de à.....
VENDREDI	De..... à..... et de à.....
SAMEDI	De..... à..... et de à.....

Logiciels utilisés :**Contraintes éventuelles liées au poste de travail :****Observations :**

La demande pourra être traitée uniquement si l'autorité territoriale s'engage à :

- Transmettre par mail sans délai au centre de gestion la délibération autorisant la collectivité à solliciter la demande de mise à disposition d'un lauréat de la formation assistant administratif session 2026 ainsi que la convention
- Avertir au plus tôt le cdg01 de toute modification éventuelle des formalités d'exécution de la mission ainsi qu'en cas d'absence ou tout autre événement lié à l'agent
- La mise à disposition se fera dans le cadre de l'article L.512-15 du CGFP et l'organisme d'accueil remboursera au CDG01 50% de la rémunération brute chargée de l'agent mis à disposition selon les modalités définies par le ca du cdg01 et la convention de mise à disposition
- S'acquitter de la facture correspondante à cette mise à disposition, selon les modalités définies dans la convention

Date :

Signature et cachet